

## Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	372 538.09 €
	Réalisé :	294 890.46 €
Recettes	Prévu :	372 538.09 €
	Réalisé :	372 274.84 €

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-29 714.85 €
Fonctionnement :	77 384.38 €
<b>Résultat global :</b>	<b>47 669.53 €</b>

Les comptes de gestion et administratifs sont adoptés à l'unanimité.

## ❖ **Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître

• Un déficit de fonctionnement de : 20 782.17 €  
• Un excédent reporté de : 98 166.55 €  
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 77 384.38 €

• Un déficit d'investissement de : 29 714.85 €  
• Un excédent des restes à réaliser de : 5000 €  
Soit un besoin de financement de : 24 714.85 €

**Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	77 384.38 €
Affectation complémentaire en réserve :	29 714.85 €
Résultat reporté au fonctionnement :	47 669.53 €
Résultat d'investissement reporté : DEFICIT	29 714.85 €

## ❖ **Fixation du taux des taxes communales**

Dans le cadre du vote du Budget Principal de la Commune M57, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non du taux des taxes communales pour l'année 2024.

Pour l'année 2024, M. le Maire ne souhaite pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes communales :

de modulations individuelles, les mêmes règles de cumul, de maintien de l'ancien régime indemnitaire et les mêmes modalités de maintien ou de suppression en cas de congé de maladie que ceux prévus par la délibération initiale en date du 25 Novembre 2021.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents :

- D'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024, pour les agents relevant les cadres d'emplois énumérés ci-dessus en leur attribuant :
  - Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
  - Un complément indemnitaire annuel (CIA)
- De se référer à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Novembre 2021 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois.

## Questions Diverses :

- Changement du fonctionnement de la salle des fêtes : les locataires devront laver tous les sols y compris la grande salle. (Une actualisation des tarifs sera étudiée en cours d'année)
- Une station de lavage et de désinfection sera installée à la salle des fêtes
- Un courrier a été envoyé aux propriétaires dans le cadre du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Inter Communale). A ce sujet, un commissaire enquêteur tiendra une permanence le 30 avril de 10 à 12h dans la salle de réunion de la Mairie.
- Suite à des abus et une mauvaise utilisation du conteneur situé au cimetière, celui-ci sera retiré.
- Des travaux de voirie et un curage de fossé auront lieu à Peuplat
- Suite à une décision globale de restriction budgétaire il a été décidé de ne pas attribuer de subvention au FSE du collège Emile Mâle à Commeny.
- Les services de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) ont augmenté leurs tarifs en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme



Nous rappelons que les dépôts sauvages quel qu'ils soient sont interdits y compris dans les parcelles privées et qu'il existe une obligation d'entretien des terrains !



**Certains administrés se plaignent de la vitesse excessive de véhicules sur notre commune, rappelons donc à tous que les limitations ne font pas tout ! En effet le bon sens veut que la vitesse de circulation doit surtout être adaptée au contexte et au profil de la voie.**

**Nous avons des chiens, des chats mais aussi des enfants, pensez-y lorsque vous circulez dans nos petits villages...Merci !!!**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H20.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST

9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PRIGENT, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 10**    **Nombre de conseillers présents : 9**

M. JAILLET Pierre, Mme LEMASSON Charlotte, Mme MOURIER Sandra, M. MOUTOT Michel, M. PRIGENT Didier, Mme RACOT Mireille, M. RAMILLON Jean, Mme THIERY Florence, M. VERNADAT Serge

**Absente ayant donné pouvoir :** M. CHICOIS Didier à M. VERNADAT Serge

**Secrétaire de séance :** Mme THIERY Florence

**Date de convocation :** 29 Mars 2024

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 7 Février 2024 à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- Ajout des tarifs de cantine
- Création d'un poste de secrétaire de Mairie avec élargissement du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe

### ❖ **Compte de gestion et compte administratif 2023**

Les comptes de Gestion et Administratifs 2023 sont arrêtés ainsi :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	74 266.76 €
	Réalisé :	66 086.30 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	74 266.76 €
	Réalisé :	36 371.45 €
	Reste à réaliser :	5 000 €